

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/>            | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input type="checkbox"/>            | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces<br>publicitaires sont manquantes.<br><br>Pagination continue.  |

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUEBEC

---

### Maximes

Le bien ne fait pas de bruit, et le bruit ne fait pas de bien.

Parlez peu ; oui, peu et doux, peu et bon, peu et simple, peu et rond, peu et aimable.—(S. Frs de Sales.)

« Le plaisir et l'ennui ont chacun leur horloge, l'une retarde, l'autre avance. »

« Parler pour ne rien dire, c'est pour beaucoup de gens exprimer tout ce qu'ils pensent et tout ce qu'ils savent. »

---

### Circulaire de Monseigneur l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse

Archevêché de Montréal, le 9 avril 1895.

I

#### CONCILE PROVINCIAL

Mes chers collaborateurs,

Des circonstances imprévues nous obligent à remettre à la fin de septembre prochain, la réunion du 1<sup>er</sup> Concile Provincial de Montréal déjà convoqué pour le 28 du courant.

La récitation ou le chant du *Veni Creator*, dans les églises et chapelles publiques est donc renvoyée aux trois derniers dimanches de septembre.

Quant à l'exposition du Très Saint Sacrement dans les couvents, rien n'empêche qu'elle ne soit continuée jusqu'au commencement de mai, et dans l'ordre indiqué.

II

#### ÉCOLES DE MANITOBA

En vous demandant de garder le silence sur la question des écoles de Manitoba, mon intention est que vous n'en parliez pas

du haut de la chaire. Vous êtes libres toutefois, en dehors de là, d'exprimer l'entière satisfaction de l'épiscopat canadien au sujet de la position ferme et courageuse prise dernièrement par le gouvernement fédéral.

Ce n'est que rendre justice à la bonne volonté de nos législateurs, et les encourager à poursuivre jusqu'au bout, l'œuvre si heureusement commencée.

Je demeure bien sincèrement, chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en N. S.

† EDOUARD CHS,

Archevêque de Montréal.

---

### CONTROVERSE

—Comment peut-on dire que la religion catholique seule est la vraie religion ?

R. 1° Parce que Jésus-Christ, son fondateur, est Dieu.

2° Parce qu'elle s'est propagée d'une manière divine, à la voix de douze pauvres pêcheurs, en dépit de toutes les oppositions et malgré l'austérité de sa doctrine.

3° Parce que les miracles l'ont constamment accompagnée.

4° Parce qu'on trouve en elle l'accomplissement des prophéties.

5° Parce qu'elle a eu un nombre incalculable de martyrs.

6° Parce que seule elle est une, sainte, catholique et apostolique.

7° Parce qu'elle est perpétuelle et indéfectible, c'est-à-dire parce qu'elle résiste à tout et triomphe de tout.

8° Parce qu'au moment de la mort beaucoup reviennent à elle, tandis qu'aucun catholique ne l'abandonne.

9° Parce que ses ennemis eux-mêmes en ont souvent fait l'aveu.

10° Parce que Dieu a toujours châtié d'une manière terrible les persécuteurs de la religion.

11° Parce qu'aucune autre religion ne présente le moindre caractère divin.

---

## Causeries sur le spiritisme

La fraude peut-elle se mêler aux phénomènes spirites ?

Très certainement. Les détails historiques que nous avons donnés jusqu'ici le démontrent amplement.

Que les phénomènes soient produits par des causes naturelles ou par des agents placés en dehors de la nature sensible, comme le croient les docteurs catholiques, peu importe ! Les forces de la nature et les esprits de l'autre monde n'étant pas soumis au pouvoir de l'homme, il est évident qu'il ne peut toujours et dans tous les cas s'en faire obéir. Par conséquent, si les médiums ne réussissent pas à l'aide de l'art véritable, ils ont recours à la fraude pour maintenir leur crédit et ramasser les gros sous.

Même, il est du plus haut intérêt pour l'esprit malin de laisser parfois apercevoir la fraude, pour faire croire au vulgaire que, dans la pratique du spiritisme, il n'y a pas d'intervention diabolique.

Il est donc indispensable, pour donner aux phénomènes produits par les médiums leur juste valeur, de les accepter comme des effets du spiritisme, seulement lorsque le caractère préternaturel en ressort clairement.

Ainsi, les consultations données sur une mèche de cheveux, les scènes de spiritisme données sur les planches des théâtres ne sont que du charlatanisme pur, pour amuser les naïfs aux dépens de leur bourse.

Tout de même, un père de famille tant soit peu judicieux, ne conduit jamais ses enfants aux scènes spirites, de peur de tomber sur de véritables, et aussi parce que les scènes fictives poussent à rechercher celles qui ne le sont pas, et sont de nature à faire tourner les têtes faibles et à irriter les nerfs.

Il en est tout autrement quand le spectacle est donné par des médiums spirites de profession. Dans ce cas, il peut y avoir du spiritisme de contrebande. Quiconque, grâce à sa témérité et non sans faute de sa part, assiste à de pareils spectacles, doit donc savoir qu'il peut se trouver en face de prestiges préternaturels ou être dupe d'un fourbe. Les médiums ne sont jamais sûrs de réussir à opérer, comme nous l'avons dit, il y a quelques instants.

On se rappelle les frères Davenport, qui sont venus à Québec, il y a vingt-cinq ans. Leur prestige consistait à ce faire lier étroitement et, quand ils avaient été quelques minutes enfermés dans la loge plantée sur la scène, à se montrer au public entièrement dégagés de leurs liens.

Leur passage à Paris leur fut fatal. Ils opérèrent dans la salle de Herz, en septembre 1866. Une première fois, un ingénieur qui s'était chargé de les lier, constata que la corde tombée à leurs pieds n'était pas celle qui avait servi à les lier. Une seconde fois, ils se lièrent eux-mêmes en faisant des nœuds inextricables, qui passaient sur une poutrelle de la cabine, mais, pour leur malheur, un spectateur saisit la poutrelle et fit voir qu'elle était mobile et coulait sur les guides. Ils furent sifflés et durent s'enfuir.

L'énigme n'était pas du tout un phénomène spirite. Ce qui le prouve davantage, c'est qu'un de nos confrères de classe—encore plein de vie—était arrivé à imiter passablement les frères Davenport. Avec quelques leçons et un théâtre à sa disposition, arrangé *ad hoc*, il aurait certainement joué ou amusé son public aussi habilement que les deux compères américains. Cependant, en fait de spiritisme, à cette époque du moins, notre bote-entrain connaissait tout au plus la signification du mot.

(A suivre.)

#### Carnet Bibliographique

*La Question Biblique* et l'Encyclique *Providentissimus Deus*, par le R. P. Brandi, S. J., rédacteur à la *Civiltà Cattolica*. Traduit de l'italien par l'abbé Ph. Mazoyer, du clergé de Paris. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50. (Lethielleux).

Après toutes les polémiques soulevées, en ces derniers temps, par la *Question biblique*, il était utile de publier un ouvrage qui servit pour ainsi dire de *Manuel* à tous ceux qui ont à traiter ou discuter ces questions.

Le livre du P. Brandi, publié d'après les désirs de S. S. Léon XIII, est muni de la plus haute approbation que puisse recevoir un ouvrage de cette nature.

Il contient, en appendice, les lettres d'adhésion adressées au Saint-Père par les Evêques et les Universités catholiques, après la publication de l'Encyclique *Providentissimus Deus*.

J.-F.-D.

#### Le Code catholique ou Commentaire du Catéchisme Provincial

Ce Commentaire est divisé en trente-sept Chapitres, correspondant aux Chapitres de Catéchisme Provincial, dont le texte est intercalé en caractères noirs, pour permettre de le distinguer plus facilement.

Chaque question et Réponse est suivie des explications et des développements propres à la compléter et à la faire mieux comprendre.

Enfin, nous avons inséré, à la fin de l'opuscule, un Questionnaire destiné à faciliter l'étude du Commentaire et à favoriser les recherches.

Il est pour les catéchistes un guide sûr et commode pour donner la doctrine chrétienne dans toute sa pureté ; pour les pères et mères, un manuel qui leur permettra de conserver eux-mêmes et de communiquer à leurs enfants la connaissance des vérités de notre religion, et pour les enfants, un sommaire de la théologie, à la portée de leur intelligence, qui leur facilitera le travail préparatoire à la première communion et qui les empêchera d'oublier les explications verbales entendues à l'école et au catéchisme.

Prix, *franc de port* : 50 centins l'exemplaire, et 5 piastres la douzaine.

S'adresser au bureau de la *Semaine Religieuse* de Québec, Cap-Santé, comté de Portneuf, à MM. Chaperon, rue de la Fabrique; Forgues & Wiseman, rue Saint-Joseph, Saint Roch, Québec ; Beauchemin et Fils, 256, rue Saint-Paul, Montréal ; Cadieux et Derome, rue Notre-Dame, Montréal.

---

#### Bals et Danses

D'accord avec le Grand Conseil de Suisse, le département de justice et police vient d'adresser aux préfets et aux autorités communales la circulaire suivante :

« Nous avons le regret de devoir signaler que dans beaucoup de communes les autorités municipales abusent étrangement du droit que leur accorde la loi d'autoriser les bals et danses publiques ; ces divertissements, très souvent dangereux au point de vue des mœurs, auxquels toute surveillance fait défaut, sont non seulement contraires au repos et à la tranquillité que la loi prescrit pour l'observation des dimanches et des fêtes, mais ils sont encore, presque toujours une occasion de dépenses inutiles et d'excès de boissons.

Nos populations, essentiellement agricoles, doivent, si elles veulent prospérer, s'astreindre à des habitudes d'ordre et d'économie, et il est du devoir des autorités d'écarter de leur chemin tout ce qui peut constituer pour elles un danger pour le bien-être matériel et moral.

Or, si l'on jette un coup d'œil sur ce qui se passe dans quelques-uns de nos villages surtout, on ne saurait sérieusement contester que la danse dégénère presque partout en abus, qu'elle enlève à ceux qui s'y livrent le goût du travail et devient une cause de désordre et d'immoralité.

C'est afin d'éviter ces conséquences, funestes à tous les points de vue, que nous vous recommandons de restreindre les autorisations de danser les dimanches et jours de fête au temps du carnaval, et de les refuser ces mêmes jours le reste de l'année.

#### WINDTHORST (1812-1891)

Louis-Joseph Windthorst naquit le 17 janvier 1812, de parents aisés, dans l'ancien royaume de Hanovre, à Ostercapelln. Enfant, il était joueur et si entêté que son père pensa en faire un cordonnier. Mais, à dix ans, un changement s'opéra en lui et il se livra sérieusement aux études.

Après avoir montré quelque temps une certaine inclination pour l'état ecclésiastique, Windthorst entra, en 1836, au barreau d'Osnabrück.

Sa science juridique et sa facilité de parole extraordinaire lui valurent d'être choisi pour syndic de l'ordre équestre de la noblesse, et, plus tard, pour président laïque du tribunal ecclésiastique. Nommé, en 1848, à la Cour d'appel de Celie, il demeura, dans ces temps d'agitation, fidèle à la couronne et à la royauté.

Windthorst était encore avocat, lorsque le 29 mai 1838, il se maria. La manière dont Windthorst obtint la main de sa fiancée mérite d'être rapportée. Jeune homme de grande intelligence, sans doute, mais de beauté fort médiocre, il se présenta un jour au père de sa fiancée. Celui-ci avait donné son consentement, quand la jeune fille s'y refusa. Windthorst ne se tint pas pour vaincu. «Maintenant plus que jamais, se disait-il, je l'aurai». Il épia les goûts favoris de celle qu'il voulait pour femme, et il découvrit que, très habile musicienne, elle aimait par-dessus tout la guitare. Il apprit cet instrument, et fit si bien qu'en peu de temps, il pouvait défler les plus habiles. Un soir d'automne, il s'achemina vers la maison de sa fiancée, puis, se dissimulant derrière un bosquet, il joua ses meilleurs morceaux, le regard tourné vers le ciel. La fenêtre s'ouvrit, et la jeune fille se pencha au dehors. L'émotion que produisit en Windthorst cette apparition soudaine, le fit instinctivement reculer; il glissa dans un ruisseau. Au même moment, un cri d'angoisse partit de la fenêtre, et, un instant après, la bien-aimée se tenait devant Windthorst, qui s'était hâté de sortir de ce bain involontaire. Un regard échangé, une poignée de main donnée, et fiancé et fiancée rentrèrent à la maison, pour annoncer à leurs parents leur mutuel consentement. Cette histoire fait connaître un des principaux traits de caractère de notre grand homme: une volonté de fer accompagnée de la plus joviale humeur.

Tous ceux qui ont salué Windthorst, à l'occasion de ses noces d'or, n'ont pas manqué de faire ressortir le rôle que son épouse a joué dans sa vie. On lisait dans l'adresse des électeurs de l'arrondissement de Meppen: «Si l'Allemagne entière, admise à juste titre la vigueur extraordinaire, l'activité infatigable, avec lesquelles Votre Excellence administre les affaires politiques des

catholiques, nous savons que ces qualités éminentes sont dues, en grande partie, au bonheur qui préside, depuis cinquante ans, à votre foyer. Windthorst, d'ailleurs, ne le cachait pas; au quatre-vingtième anniversaire de sa naissance, il répondait à un toast: «M. le baron de Heeremann a pensé à mon épouse; je lui en suis particulièrement reconnaissant. C'est à sa fidélité, à son grand dévouement que je dois d'avoir pu m'adonner si longtemps aux affaires publiques et d'avoir pu combattre, avec ceux dont je partage les croyances, au triomphe des principes les plus sacrés».

Cette union fut bénie de Dieu par la naissance de quatre enfants: deux fils et deux filles. Il est vrai que Dieu l'éprouva par la mort d'une fille et des deux fils. Mais, par les soins de la Providence, quand le grand homme mourra, il aura à ses côtés sa fille aînée qui, toute sa vie, veilla au ménage de ses parents, et qui prodiguera encore ses soins à une mère accablée par les ans et par les épreuves de tous genres.

#### *Sa vie politique.*

En 1848, il y avait en Allemagne deux partis politiques: l'un qui voulait que l'on maintint l'Autriche dans la Confédération germanique et qu'elle en prit la tête; l'autre, qui demandait son exclusion et réclamait, par contre, la prépondérance de la Prusse. Elu à la diète de Hanovre, en 1849, Windthorst se déclara pour l'Autriche, puissance catholique, qui promettait de laisser aux différents États leur autonomie; et il combattit à outrance les membres du Parlement allemand de Francfort qui avaient offert la couronne impériale au roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse. Windthorst avait été nommé président de la Chambre des députés hanovrienne, en 1851, lorsque, à l'avènement de George V au trône, il reçut le portefeuille de la Justice. Il remplit cette fonction jusqu'au 21 novembre 1853, jour où le ministère dont il faisait partie, fut renversé, et «l'on doit dire à sa gloire, dit la feuille libérale de Cologne, que dans maintes circonstances, d'accord avec la Constitution, il sut garder son indépendance vis-à-vis du roi, sans crainte de s'attirer ses disgrâces.» Pendant neuf ans, Windthorst s'occupa, en outre, d'élaborer de nombreux mémoires de successions pour quelques familles princières. Usant alors de son influence, il fit appeler à la Cour plusieurs catholiques éminents et leur obtint d'entrer dans le haut personnel du gouvernement. Aux fonctionnaires et aux employés qui demandaient des postes, ce ministre de la Justice désignait des villes où ils pussent, en toute liberté, accomplir leurs devoirs religieux.

A cette époque, Windthorst rendit à son diocèse natal un service remarquable. Soit à la Chambre, soit à la Cour, il appuya les revendications de l'antique principauté ecclésiastique d'Osnabrück, qui était entre les mains d'un administrateur laïque depuis la sécularisation. Ses efforts furent couronnés de succès. En 1857, on rétablit le diocèse, et en 1858, le vicaire général de Münster, l'abbé Melchers, plus tard cardinal, fut nommé évêque d'Osnabrück.

Rappelé à la Justice en 1862, Windthorst réussit à ce que le Hanovre s'appuyât davantage sur l'Autriche. Puis, ayant de nouveau quitté le ministère, il fut nommé procureur général à la Cour d'appel de Celle.

Quand Dieu veut placer un homme dans quelque situation importante, il l'éprouve; et, si cet homme souffre avec générosité, c'en est fait, il est consacré pour la vie, dans cet ordre même des choses où il a été éprouvé. Windthorst avait été jusqu'ici le conseiller de Georges V, le défenseur intrépide de

l'indépendance de son pays, le protecteur influent des intérêts catholiques, au milieu d'une cour protestante, lorsque la Prusse s'empara du Hanovre. En légitimiste fidèle, il déposa aussitôt la toge; mais les débris du trône, qu'il avait si bien soutenu, devaient être pour lui le fondement d'une gloire plus grande. Sa voix ne se fera plus entendre à la Cour d'un roi impuissant, mais on l'écouterà dans le vaste empire d'Allemagne, et cet homme, un instant brisé, sera la seule puissance contre laquelle se heurtera celui que l'on appelle le chancelier de fer. Chef du parti guelfe (1), mais surtout catholique, Windthorst va, en effet, plaider pendant vingt ans, contre M. de Bismark, la cause de la liberté de l'Eglise.

En se plaçant malgré lui, sur le terrain des faits accomplis, et en prêtant serment à la Constitution prussienne, Windthorst accepta un mandat au Landtag de Prusse et fut élu d'abord à la Constituante, puis au Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord, en 1871. Il y est resté jusqu'à sa mort, représentant l'arrondissement du Meppen, qui le nomma chaque fois à une plus forte majorité.

A la suite de l'occupation de Rome, de la destruction d'un pouvoir temporel et de la création de l'unité de l'Allemagne dans des mains protestantes, les catholiques, nous l'avons vu, avaient formé, en dehors des groupes politiques, un parti qui adhérerait purement et simplement au gouvernement établi, se proposant de défendre l'Eglise et les droits populaires, et de travailler à la solution des questions économiques et sociales. Windthorst, qui avait été l'un des principaux organisateurs du Centre, en devint bientôt le Chef incontesté. Cependant, le prince chancelier, à la vue d'un pareil adversaire, osait tenir ce langage: « Messieurs du Centre, détournez-vous de votre orateur guelfe. Il intervient souvent dans nos débats, mais l'huile de sa parole n'est pas l'huile qui guérit, c'est l'huile qui nourrit les flammes de la colère. Je crois que vous obtiendrez plus facilement la paix, si vous vous soustrayez à cette direction ». Mais l'illustre Mallinckrodt répondit (10 février 1872): « Oui, nous sommes fiers d'avoir au milieu de nous un membre aussi éminent que le député de Meppen. On a annexé une perle, et nous avons mis cette perle dans la monture qui lui convenait. Ne croyez pas que l'on ne partage point notre sentiment; je peu plutôt assuré qu'il y a peu de noms, même dans les vieilles provinces de Prusse, qui soient aussi populaires que celui du député de Meppen ».

A peine le Centre fut-il constitué que ses adversaires prirent, à la suite du chancelier de Bismark, tous les moyens qui pouvaient le perdre. Mensonge, médisance, calomnie, ridicule: tout fut bon pour détruire cette petite armée. On usa de toutes les armes pour renverser cette tour, qui demeurait inébranlable; on lui dénia le droit à l'existence, en lui reprochant d'être simplement « un parti d'opposition, une sorte de mobilisation contre l'Etat lui-même ».

Windthorst en prit la défense, avec autant de noblesse que de décision, le 30 janvier 1872.

« Le Centre, dit-il, est prêt à rentrer dans les autres fractions, dès qu'elles lui présenteront un programme acceptable. Oui, dans l'intérêt de la paix, il ira encore plus loin. Si le combat qu'il dirige contre l'Eglise cesse, le Centre se dissoudra volontiers; mais, tant que la lutte continuera, le Centre gardera sa position, non point d'attaque, mais de défense, et de défense très énergique ».

Les 8 et le 18 mai 1880, Windthorst répétait: « Nous n'avons absolument pas

(1) C'est ainsi que l'on appela les partisans du roi de Hanovre.

la pensée de faire une opposition systématique au gouvernement. Non, toute notre tâche est de faire remarquer si telle ou telle chose va ou ne va pas. Mais notre but est si élevé, que nous le poursuivrons jusqu'à notre dernier souffle.

C'est alors que les protestants accusaient le *Centre* d'être un parti fermé voulant la liberté pour lui seul. Le *Centre*, s'écriait Windthorst, est ouvert à tous sans exception. Nous demeurons sur le terrain de la tolérance confessionnelle, quand même, pour le moment, on ne nous en saurait aucun gré. Il viendra un temps où les protestants comprendront qu'ils ne trouveront de protection sérieuse qu'à l'ombre de la forteresse du *Centre*. Si les protestants n'entendent pas encore les clairons, qui sonnent l'assaut contre le christianisme, c'est qu'ils ne sont pas au poste d'observation, et ils feraient mieux de regarder autour d'eux que de nous attaquer.

Mais, disaient les nationaux-libéraux, le *Centre* se tient en dehors de la Constitution comme un ennemi de l'Empire; il fait alliance avec la Révolution; il reçoit ses ordres de Rome, qui sont contraires à l'esprit de la nation.

Windthorst répondait : Mes amis et moi, nous nous tenons sur le terrain de la Constitution prussienne, que nous conserverons pleine et entière. Personne n'a le droit d'en douter; ou bien que l'on nous prouve que nous l'abandonnons. Est-ce que je demande par hasard à celui qui est républicain, lorsqu'il entre dans cette chambre, s'il veut, lui aussi, maintenir la Constitution, y compris la monarchie? Je n'en ai pas le droit, pas plus que vous n'avez celui de me demander si nous respectons la Constitution. Nous avons la prétention d'avoir autant de zèle pour l'Empire que M. le chancelier ou quelque autre membre du Parlement. Notre dévouement est indéniable: nous l'avons montré par des centaines de votes. L'honorable M. Wehrenfennig a dit que, de concert avec la Révolution, nous menaçons l'Empire. Je ne puis laisser sans réponse pareille accusation, et je somme M. le député de m'expliquer, devant tout le monde, en quoi nous nous sommes alliés à la Révolution: Nous combattons sur le terrain de la loi et dans ses limites, et nous ne les franchirons jamais.....

M. le député Loewe prétend que nous recevons nos ordres de Rome et que les ordres de Rome sont contraires à l'esprit de la nation. On ne nous donne d'autres ordres à Rome que d'obéir, sur le terrain religieux, à l'autorité qui préside à l'Eglise, et, sur le terrain des affaires temporelles, à l'autorité temporelle..... Le *Centre* est un parti indépendant, et ses sentiments comme ses convictions sont ceux du peuple. Que M. le ministre et tous ceux que la chose regarde soient assurés que le *Centre* et le peuple continueront de marcher dans la voie qu'ils ont suivie jusqu'ici. Ils ont tous deux confiance, et ils sauront prouver que, s'ils se trouvent dans la minorité, les minorités signifient quelque chose, quand elles sont fermes et solides.....

Mais ceci, je vous le déclare, nous ne sommes pas des fils dégénérés de Rome; nous nous montrerons toujours dignes de Rome et de la Papauté. Nous ne sommes pas non plus des fils dégénérés de la patrie; et jamais nous ne manquerons de faire les mêmes efforts que vous pour maintenir les intérêts, la grandeur et la dignité du pays. Nous avons la conviction que notre attachement à Rome peut se mettre parfaitement d'accord avec l'amour de la patrie, et que ces deux sentiments sont pour ainsi dire le même. Nous sommes les amis de l'Allemagne comme vous, nous vivons et mourons comme tels, mais aussi comme amis du Pape et de Rome.

C'est par cette éloquente sagesse que Windthorst maintenait au dehors la dignité et la puissance de la fraction qu'il dirigeait. Il lui fallut cependant une habileté consommée pour contenir son armée et l'organiser pour le combat. Certes, les membres du *Centre* acclament tous les mêmes principes, ils se proposent tous le même but ; mais les hommes qui en font partie, nobles, bourgeois, ouvriers, sont trop souvent tentés d'atteindre leurs fins par des chemins différents, et quiconque connaît la vie parlementaire doit supposer qu'il n'a pas été facile de fondre les éléments les plus disparates et d'en faire un corps solide, capable d'affronter les coups de l'ennemi, non moins que de résister à ses flatteries. Toutefois, Windthorst a obtenu que tous lui obéissent, parce que les uns partageaient sa manière de voir, et que les autres pensaient qu'il faut toujours suivre son chef, quand on veut vaincre ou tomber noblement.

Le prince de Bismarck le savait bien ; aussi attaquait-il directement Windthorst, laissant entrevoir que, lui disparu, il ferait des concessions. Sûr de sa petite armée, Windthorst ripostait : « Messieurs, si le ministère nous avait donné des promesses formelles, il eût été possible que l'on nous dupât ; mais, comme nous n'avons pas de promesses, on ne nous trompera jamais. D'ailleurs, je dirai que celui qui veut me jouer doit se lever de bon matin ». C'était un trait mordant lancé à M. de Bismarck, qui se levait fort tard, et qui trouvait toujours son adversaire sur la brèche, désignant du doigt le but qu'il voulait atteindre et qu'il a touché sûrement.

#### *Défense de l'Eglise et de l'école chrétienne au Parlement.*

La persécution en Allemagne est une des pages glorieuses de l'histoire de l'Eglise au XIX<sup>e</sup> siècle. Les lois de mai vident les sièges épiscopaux, les paroisses, les couvents et les Séminaires, semant partout le trouble et la douleur. Mais, tandis que le clergé « triomphe par la croix », les catholiques luttent sans relâche, offrant au monde un magnifique exemple, et Windthorst organise définitivement la victoire. « Vous avez le pouvoir, dit-il à la Chambre ; de nous tourmenter, de blesser nos cœurs ; vous n'avez pas celui de nous arracher notre foi. Quand vous aurez fermé toutes nos églises, nous nous réunirons dans les forêts, nous imiterons les catholiques de France pendant la Terreur.

« Le schisme de Doellinger a échoué. Il s'agit donc d'une guerre à mort contre le catholicisme. On cherche à créer une Eglise nationale et à soumettre les catholiques au Knout de la police.....

« Windthorst veut, au contraire, que l'Eglise et l'Etat s'entendent sur leurs rapports, qu'il n'y ait plus de confusion possible sur leurs droits et leur autorité. « L'Eglise catholique, dit-il, ne tend nullement à dominer dans l'Etat, elle veut être maîtresse chez elle et dans son domaine. » « Mais, répliquait M. de Bismarck, en s'en prenant à l'infaillibilité pontificale, l'Eglise catholique, aujourd'hui, c'est le Pape, et nul autre que le Pape. La communauté des citoyens prussiens qui professent le catholicisme n'existe pas au regard de l'Eglise catholique. »

« Le dogme de l'infaillibilité, répondait Windthorst, n'a rien changé dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Je ne comprends pas comment on peut trouver de nos jours des hommes d'Etat, des jurisconsultes, et même des professeurs, qui émettent une telle assertion. C'est le Pape seul qui, toujours a représenté incontestablement l'Eglise, tous les gouvernements l'ont reconnu, et c'est avec le Pape seul qu'ils ont conclu des traités pour l'Eglise.....

L'importance du dogme de l'infaillibilité regarde uniquement les catholiques. Du reste, il ne peut y avoir de doute que les ordres du Pape, avant le Concile, n'aient eu une autorité absolue dans l'Eglise, car, sans le Pape, il n'y a pas d'Eglise catholique, c'est pourquoi une Eglise libre n'est pas possible sans un Pape indépendant. Et cette indépendance ne peut exister sans une souveraineté absolue sur un territoire. « Pareil langage démontrait la nécessité du pouvoir temporel et répondait à merveille à la presse officieuse du chancelier, qui souhaitait que le Pape fût prisonnier soit à Willemshoche, soit à Stettin, afin qu'il eût le temps et l'occasion de réfléchir sur la validité des lois prussiennes et allemandes. »

En proclamant ces grands principes, Windthorst combattait encore les lois qui exilaient les Congrégations religieuses ; puis il protestait contre le mariage civil obligatoire, veillant sans cesse à sauvegarder l'honneur de l'Eglise et les intérêts de la famille. Alors le prince de Bismarck voulut écraser l'ultramontanisme, en proposant à toutes les puissances de s'associer à son entreprise. Mais Windthorst tint tête à de pareilles menées, et, en 1875, il s'opposa énergiquement à l'expulsion des religieux et des religieuses qui demeuraient encore en Prusse, ainsi qu'à l'inique loi de la suspension du traitement du clergé, et il sollicita, mais en vain, l'établissement d'une section catholique au ministère des cultes.

A notre époque, après l'Eglise, c'est l'enfant qu'il faut arracher à l'Etat, qui s'arroge le droit exclusif d'enseigner le catéchisme, aussi bien que le calcul. Là encore, Windthorst montra la même persévérance, la même sagesse, en réclamant, pour l'école primaire et les établissements d'instruction secondaire, les prérogatives de l'Eglise.

« L'école, dit-il, n'est saine, d'après ma conviction, que lorsqu'elle est partagée entre l'Eglise et l'Etat. Je ne souhaite, ni pour l'une, ni pour l'autre, de détermination exclusive, mais je veux leur coopération, comme cela a été de tout temps en Allemagne. De plus, je maintiens l'opinion (et des pédagogues protestants la partagent) que le véritable esprit religieux ne peut être séparé du caractère confessionnel de l'école. Or, je demande à tout le monde, qui pourra juger, avec le plus de sagesse, si un établissement d'éducation répond aux exigences de l'Eglise catholique : sera-ce les autorités ecclésiastiques et les parents catholiques, ou bien M. le ministre des cultes, qui est protestant ; ses conseillers, qui sont protestants ; sa bureaucratie qui est protestante (1876-1879) ?... L'enseignement religieux dans les écoles doit revenir à l'Eglise, car il lui appartient selon le droit positif et le droit naturel. »

Quand on a d'aussi intrépides défenseurs, on résiste avec courage, on souffre même avec joie ; c'est pourquoi, lorsque le peuple catholique eut pris conscience de lui-même, il envoya au Parlement un plus grand nombre de représentants.

Le Centre, qui comptait 57 députés en 1871, en compta 106 vingt ans après.

Au début du *Culturkampf*, au souvenir de la soumission de l'empereur Henri IV au pape saint Grégoire VII, Bismarck avait dit : « Soyez sans crainte, nous n'irons à Canossa ni de corps ni d'esprit. » Rome, qui a pour elle et le temps et la vérité, ne s'émut pas ; les catholiques qui savent ce que vaut la parole de l'homme contre celle de Dieu, attendirent, et Windthorst continua de montrer la seule voie qui pût mener définitivement à la paix. « Une entente amicale avec la suprême autorité de l'Eglise, dit-il, et, à la suite de cette entente, une

révision organique des *lais de mai*, voilà l'unique chemin qu'il faut suivre. J'ai la conviction qu'alors on ne rencontrera de résistances nulle part, parce qu'on est las de combattre, et que, là même où l'on nous fait de l'opposition, on comprend que l'intérêt de l'Etat, comme celui de l'Eglise, exige la fin de la lutte. Du reste, nous nous fions avant tout et surtout à notre union, à la défense énergique de tout ce que nous croyons être la vérité et la justice. Puis, nous avons confiance dans la protection de notre prince, il n'oubliera pas ce que ses ancêtres ont promis et ce que lui-même nous a dit. Il sait qu'il est tenu d'accorder à tous ses sujets la même protection et le même droit. Il désapprouve donc sincèrement qu'on nous dise, au ministère, que nous sommes dans la minorité et que nous devons penser quelles en peuvent être les suites. Enfin, si tous les pouvoirs temporels nous abandonnent, nous avons confiance en Celui qui est plus fort que les rois et les majorités, nous avons confiance en Dieu, qui ne nous abandonnera jamais.

(A suivre.)

#### A travers le monde des nouvelles

**Québec.**—Les Quarante-Heures auront lieu à Sainte-Agathe, le 29 ; à la Basse-Ville, le 1<sup>er</sup> mai ; au couvent de Saint-Damien, le 2 ; au couvent de Bellevue, le 3.—Le Rév. Monsieur George F.-E. Drolet, ancien curé de Sillery, décédé le 20 avril, à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, était membre de la société des messes, section provinciale, et de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec. Son service et sa sépulture ont eu lieu à Saint-Joseph de la Délivrance mardi, 23 du courant, à 8 heures.

**France.**—Mgr Ricard, auteur de plusieurs écrits remarquables, est décédé à l'âge de 65 ans.

**Suisse.**—Les catholiques du canton suisse du Tessin viennent de remporter une belle victoire. Ils ont rejeté à une majorité de deux mille voix environ, une loi qui était soumise au vote du peuple et qui avait pour but de soumettre l'Eglise et le clergé à un régime de persécution. Il s'agissait de donner au peuple la nomination de tous les curés et des chanoines eux-mêmes ; d'établir le droit de révocation par le peuple, auquel aurait été accordée, en même temps, l'élection des membres des conseils paroissiaux ; de soumettre le clergé aux dispositions du code contraires au droit canonique ; de livrer les cloches au bon plaisir des autorités civiles.

Mgr Molo, administrateur apostolique du Tessin, et les membres du clergé ont énergiquement protesté contre la loi nouvelle ; les catholiques dévotés ont ouvert une campagne de conférences et, malgré la pression gouvernementale et le vote de nombreux protestants, tous ces efforts ont abouti à un grand succès.